



## **REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 11 décembre 2019 à 17h30.

**SONT PRESENTS**

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu  
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative  
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 novembre 2019
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Novembre 2019  
b) Rapport de fuites / Novembre 2019
4. Comptes à payer – Novembre 2019
5. Calendrier des assemblées du conseil d'administration 2020
6. Mise à niveau – avenants au mandat d'ingénierie
7. Révision de l'entente de la Régie
8. Suivi comptes à recevoir
9. Suivi des dossiers
10. Période de questions
11. Levée de la séance

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.12.070 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 NOVEMBRE 2019**

2019.12.071 Il est proposé par: Madame Chantal Denis  
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / NOVEMBRE 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**b) RAPPORT DE FUITES / NOVEMBRE 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**4. COMPTES À PAYER / NOVEMBRE 2019**

2019.12.072 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de novembre 2019 représentant la somme de deux cent douze mille deux cent soixante-huit dollars et quarante-cinq cents (212 268.45\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**5. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020**

2019.12.073 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration soit établi comme suit : 15 janvier, 12 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre.

Que l'heure du début de chacune de ces séances soit fixée à 18h00.

**6. MISE À NIVEAU – AVENANTS AU MANDAT D'INGÉNIERIE**

2019.12.074 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité d'accepter les propositions de services d'ingénierie additionnels suivantes présentées par la firme GBi inc. dans le cadre du mandat d'ingénierie relatif au projet de mise à niveau de l'usine de filtration :

- 1) Services d'ingénierie additionnels en contrôle automatisé décrits à la demande présentée par la firme GBi inc. en date du 10 décembre 2019 au montant de 6 991.50\$ plus les taxes applicables;

- 2) Services d'ingénierie additionnels relatifs au remplacement du système d'injection d'ozone décrits à la demande présentée par la firme GBI inc. en date du 2 décembre 2019 au montant de 26 394.40\$ plus les taxes applicables.

## 7. **RÉVISION DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE**

- CONSIDÉRANT que l'entente constituant la régie de l'AIBR arrive à échéance le 31 décembre 2020;
- CONSIDÉRANT le désir commun des municipalités membres de la Régie d'actualiser et de clarifier le contenu de cette entente;
- CONSIDÉRANT les conclusions de l'avis légal de la firme Therrien-Couture du 13 février 2019 à l'effet que le mode de tarification actuel de la régie de l'AIBR n'est pas conforme aux dispositions législatives en vigueur et qu'il y a lieu conséquemment, de rectifier cette situation dans les meilleurs délais;
- CONSIDÉRANT le désir commun des municipalités membres de la Régie de modifier le mode de tarification actuelle pour inclure cette tarification aux comptes de taxes des municipalités, et ce, dès 2020;
- CONSIDÉRANT que les municipalités ont amorcé en février 2019 des discussions afin de réviser le contenu de l'entente constituant la régie de l'AIBR;
- CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information à laquelle les maires et les directeurs généraux ont été conviés a été tenue le 10 octobre 2019 en présence de Me Johanne Brassard, avocate de la firme Therrien-Couture qui était présente pour répondre à toutes les questions ;
- CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été déposé au conseil de l'AIBR lors de l'assemblée du conseil du 10 octobre dernier et que le conseil de l'AIBR s'est montré favorable à ce que le projet d'entente soit soumis aux conseils des municipalités membres afin que ceux-ci se prononcent sur ce projet;
- CONSIDÉRANT que le projet d'entente doit être approuvé par l'ensemble des cinq (5) municipalités membres de la régie pour entrer en vigueur;
- CONSIDÉRANT qu'à ce jour, l'ensemble des conseils municipaux des municipalités membres ont adopté des résolutions autorisant la signature de l'entente intermunicipale à l'exception de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- CONSIDÉRANT que la régie de l'AIBR travaille actuellement sur un projet d'envergure de mise à niveau de son usine nécessitant dans un avenir rapproché l'adoption d'un règlement d'emprunt visant à financer les coûts de ce projet;
- CONSIDÉRANT que les municipalités membres conviennent de la nécessité de réviser l'entente avant l'adoption d'un tel règlement d'emprunt;
- CONSIDÉRANT qu'un report de l'adoption d'un règlement d'emprunt est susceptible de mettre en péril l'échéancier du projet de mise à niveau;
- CONSIDÉRANT que les municipalités ont déjà préparé leurs budgets et leurs règlements de taxation et de tarification en tenant compte de la répartition prévue au projet d'entente de l'AIBR;

CONSIDÉRANT que M. Luc Brouillette directeur général de la régie de l'AIBR s'est mis à la disposition du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de répondre à toutes leurs questions et que ceux-ci n'ont pas exprimé le besoin;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a entrepris une démarche visant à évaluer la possibilité d'être desservi en eau potable autrement que par la Régie de l'AIBR;

2019.12.075 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault  
approuvé par : Monsieur Michel Robert

de demander au conseil municipal de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil de se prononcer en faveur ou en défaveur du projet d'entente tel qu'approuvé par les conseils des quatre autres municipalités membres de la régie d'ici le 28 janvier 2020;

d'informer le conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil que le conseil de la Régie de l'AIBR considérera l'absence de donner suite à la présente résolution comme un refus de la part du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil de ratifier le projet d'entente de la Régie.

**8. SUIVI COMPTES À RECEVOIR**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 11 décembre 2019.

**9. SUIVI DES DOSSIERS**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 2 décembre 2019 présenté par le directeur général.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

**11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2019.12.076 Il est proposé par : Madame Chantal Denis  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h55